

Le Pouzin Un accord historique pour la renaissance du prieuré clunisien

C'est un tournant pour le site clunisien Saint-Pierre- de Rompon-Le Pouzin avec la signature d'une convention de collaboration d'envergure le 12 décembre qui unit désormais propriétaires, élus et défenseurs du patrimoine pour la sauvegarde du site et du monument qu'est le prieuré Saint-Pierre. Un consensus local s'est ainsi dégagé qui prend en compte les différents enjeux du site.

G.B. - 21 déc. 2025 à 19:27 - Temps de lecture : 2 min

|



Joëlle Dupraz, présidente de l'association APCSPRLP avec, à sa droite, Florent Dorel, directeur général de la société Delmonico-Dorel Carrières, et aussi une partie des neuf signataires de la convention.

Depuis la reprise de la carrière Chambenier en 2021 par le groupe familial Delmonico-Dorel, un dialogue nourri s'est instauré avec l'association Prieuré clunisien Saint-Pierre de Rompon-Le Pouzin (APCSPRLP) pour définir l'avenir de ce monument inscrit aux Monuments Historiques.

Sous l'impulsion de la préfecture de l'Ardèche, un groupe de travail a permis de stabiliser le dossier administratif avant d'engager, entre fin 2024 et juillet 2025, une vaste concertation. Ce processus inédit a réuni toutes les forces vives du territoire : l'entreprise, le collectif d'associations, les élus, la fédération européenne des sites clunisiens, ainsi que les acteurs de l'environnement (Natura 2000, Conservatoire d'espaces naturels). L'enjeu ? Réconcilier la préservation du prieuré, la continuité de l'activité industrielle et la protection de la biodiversité. Le projet s'est construit sur le terrain à travers des visites croisées, de l'abbaye de Cluny à la carrière du Pouzin, en passant par le site même du prieuré et cinq ateliers d'échanges qui ont abouti à « un projet d'équilibre entre richesses patrimoniales et réalités économiques », comme il est mis en avant.

Vers un projet culturel d'envergure

Le 12 décembre, les neuf signataires se sont réunis au Pouzin pour sceller cet accord avec les acteurs associatifs : à savoir l'APCSPRLP, la Société de sauvegarde des monuments anciens de l'Ardèche, la Fédération ardéchoise de la recherche préhistorique et archéologique,

l'association néolithique à Champagnac et la Fondation du Patrimoine, les partenaires institutionnels et techniques avec la Fédération européenne des sites clunisiens et les communes du Pouzin et de Rompon et l'entreprise Delmonico-Dorel Carrières.

Cette convention, qui s'étend de 2025 à 2032, définit une feuille de route précise. Elle prévoit notamment la réalisation d'un diagnostic complet pour engager les travaux de sécurisation et de restauration du prieuré, ainsi que des aménagements destinés à l'ouverture au public.

La dynamique se poursuivra dès 2026 avec une programmation d'événements visant à dévoiler les trésors du lieu aux habitants et visiteurs. À plus long terme, les signataires ambitionnent de porter un projet culturel de grande envergure pour faire rayonner ce site exceptionnel.